



Édito

Par Sandrine Carême

Alors que les premiers rayons du soleil commencent à percer, nous accueillons le printemps, une saison de renouveau et de promesses. Une première promesse tenue, celle de la réparation et de la réouverture de notre pont ! Depuis plus d'un mois désormais, de nouveaux horizons se réouvrent à nous, habitants de Touzac et des environs.

C'est l'occasion pour celles et ceux qui le souhaitent de réemprunter les chemins de Touzac. La première marche du printemps sera peut-être pour vous celle du Ruban Bleu ! Nous vous invitons à nous rejoindre « pour la bonne cause », celle de la lutte contre le cancer colo-rectal, et de participer à un moment de partage collectif, autour d'une marche et d'un déjeuner partagé.

N'oublions pas non plus de prendre soin de notre environnement. Le printemps est une belle occasion de réfléchir à notre impact écologique et d'adopter des gestes simples pour préserver notre village.

Alors, sortez, respirez l'air frais, prenez le temps et laissez-vous inspirer par la beauté de cette saison.

Chaleureusement,

Photo mystère



Pas vraiment une image mystère mais sauriez-vous dater cette photo prise à Touzac au stade Pierre Bernay ?

Vite-dit

A VOS PINCEAUX !

Le Comité des fêtes de Lacapelle-Cabanac organise le dimanche 18 mai une journée intitulée PEINTRES SUR UN PLATEAU.

Ouverte à tous, petits ou grands. Chaque artiste pourra y produire l'œuvre de son choix sur son propre support. Présentation au public en fin de journée, de nombreux et beaux prix seront attribués.

Plus d'information auprès du Comité des fêtes de Lacapelle-Cabanac
(lacapellecdf@gmail.com)

ou

au 06 07 57 46 79

Une page d'histoire

Le curé de Touzac sous la révolution

La lutte contre le culte catholique fut particulièrement violente sous la Terreur (entre 1792 et 1794) dans le département du Lot. Les grands acteurs de la « déchristianisation » furent les comités révolutionnaires qui allèrent, par excès de zèle, jusqu'à gêner les représentants en mission délégués par le pouvoir central. C'est ce qui explique la mauvaise humeur de Jean Baptiste Bô, lorsqu'il dit de ces comités : « Ce rouage si mauvais et si multiplié ne fournit que des occasions d'exercer souvent des vengeances particulières ». Lui-même, pourtant, était considéré comme un révolutionnaire particulièrement sévère. En mars 1794, soutenant une motion de la société populaire de Cahors, il ordonne la démolition des clochers. De plus il demande que les prêtres, qualifiés d'oisifs, soient employés aux travaux des champs. Mais ces rigueurs exceptionnelles ne reçurent d'application que dans un ou deux villages.

D'autres actes de vandalismes moins barbares furent commis un peu partout. Les croix, les signes extérieurs du culte disparurent ou furent mutilés. A Duravel, une croix monumentale de granit qui s'élevait au lieu-dit « l'Oratoire » fut renversée. A Montcabrier, au sanctuaire vénérable de St-Louis, célèbre par ses miracles, il y eut des profanations analogues. Quantité d'anecdotes sont rapportées par la tradition orale et témoignent d'un violent mouvement de déchristianisation pendant la mission de Bô. Les autres représentants à Cahors, Paganel et Taillefer semblent avoir été plus modérés.

Malgré ces rigueurs passagères, le culte catholique fut exercé tant bien que mal dans le canton de Duravel (dont faisait partie la commune de Touzac) sans interruption. Cela tient à la présence exclusive des prêtres constitutionnels (ceux qui avaient prêté le serment d'obéissance à la République) qui se montrèrent dociles vis-à-vis des autorités publiques. Les autorités municipales, à leur tour, ne furent pas tracassières. D'ailleurs le culte de la Raison et de l'Être suprême n'eut aucun succès. Les registres de fabriques n'indiquent dans la perception des recettes pour le culte et pour les confréries qu'un léger fléchissement, mais pas d'interruption dans les comptes.

Pendant la « réaction thermidorienne » de 1794, après la chute de Robespierre, il y eut une détente. Elle semble correspondre dans le pays avec la disparition des comités révolutionnaires. Celui de Duravel disparut le 4 février 1795. Ce qu'il nous reste de ses délibérations montre combien il remplit avec assiduité sa mission de surveillance sur les prêtres du canton.



A la veille de la Constitution de l'an III (1794), la question des rapports de l'Église et de l'État est réglée par quatre lois. Le 18 septembre 1794, la Convention établit, avant tout pour des raisons d'économie, la séparation de

l'Église et de l'État. Le principe est simple : « La République française ne paie plus les frais ni les salaires d'aucun culte ».

La Constitution précise encore : « Nul ne peut être empêché d'exercer en se conformant aux lois le culte qu'il a choisi. Nul ne peut être forcé de contribuer aux dépenses d'un culte. La République n'en salarie aucun. »

Presque tous les ecclésiastiques du canton prêtèrent un nouveau serment de fidélité à cette constitution de l'an III. Ils firent individuellement la déclaration suivante : « Je reconnais que l'universalité des citoyens français



est le souverain, et je promets soumission et obéissance aux lois de la République », puis « Je déclare vouloir exercer mon culte dans l'enceinte de l'église du présent lieu ».

Le 26 octobre de l'an III, Barthélémy Boudou, prêta serment pour exercer le culte à Touzac.

Sous l'impulsion du mouvement de résurrection religieuse qui se manifesta spontanément en France, ce principe de liberté des cultes fut confirmé un an plus tard, le

21 février 1795, sur le rapport de Boissy d'Anglas. Mais ce n'était pas une liberté absolue ; les cérémonies extérieures du culte, les proclamations ou convocations publiques restaient interdites.

Le 30 mai 1795, nouveau pas vers la pacification. Les églises étaient rendues au culte, à condition que les ministres du culte fissent leur « soumission aux lois de la République » (art. 5).

Les prêtres du canton de Duravel furent heureux de

remplir ces diverses prescriptions. Le 14 juin 1795, la municipalité leur certifia qu'ils avaient « constamment résidé en France depuis le 12 mai 1792 sans interruption jusqu'à ce jour, et qu'ils résidaient actuellement sur les présentes communes ».

En ce qui concerne Touzac c'était Barthélémy Boudou (42 ans)

D'anciens insermentés rentrèrent en fonctions. Le retour des prêtres émigrés fut appréhendé par la convention, surtout à cause des troubles qu'ils fomentaient dans le pays, dans l'espoir d'une revanche.

Le 25 octobre 1795, la Convention ordonna l'exécution immédiate des lois de 1792 et 1793 contre les prêtres sujets à la déportation ou à la réclusion.

Cette mesure frappait trois prêtres dans le canton : Blanches, Deslas-Lanause et Tulle. Les autres insermentés avaient émigré (au nombre de quatre) ou avaient été déportés (un seul). Elle ne fut d'ailleurs pas appliquée contre tous les prêtres réfractaires ; ils firent valoir leur âge et leurs infirmités. L'administration municipale ne vit pas en eux des adversaires dangereux C'est ce qu'elle déclare, le 23 mars 1796, au département : « La conduite des prêtres n'est pas dangereuse. Ils restent tranquilles. Nous n'avons qu'à nous féliciter de l'esprit public qui anime nos concitoyens... »

La situation religieuse était donc satisfaisante au point que la loi du 4 décembre 1796 l'améliora encore en abrogeant celle du 25 octobre 1795.

A la faveur de cette législation bienveillante, la plupart des prêtres émigrés rentrèrent dans leurs foyers. À Touzac : Boudou Barthélémy a prêté serment. Tulle Jean-Pierre, capucin 67 ans était non assermenté mais exempt de déportation à cause de l'âge ou d'infirmités

Seul, Rey Jean-Pierre, vicaire à Duravel fut sujet à déportation pour n'avoir pas prêté serment ou rester réfractaire.

Ainsi il y avait 18 prêtres ou religieux dans le canton en 1797, presque le double depuis 1795.

A suivre...

Dans un prochain numéro : 2 - Le vol de la cloche de Touzac en 1797

Source principale : Bulletin de la Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot, 1914.

Illustrations : Le Serment du Jeu de paume par Jacques-Louis David et Le serment des districts par Jean-Baptiste Lesueur

Cela fait combien de jours
Cela fait combien de mois
que je ne suis plus la main tendue
D'une rive à l'autre pour enjamber le Lot

Depuis la Source Bleue
Je surveillais le pont le matin à 8 H
De plus en plus de véhicules attendaient le passage
Jusqu'au jour du 22 janvier 2022 où par un malencontreux
Hasard, un camion trop chargé nous le condamne.

Mais comme derrière le nuage , il y a le ciel bleu
Il ressuscite aujourd'hui et nous offre l'orgueil d'un pont
tout neuf chargé d'histoire.

Les marcheurs pourront rêver à nouveau au dessus du
Lot vigoureux, bordé d'arbres qui se reflètent dans son
eau.

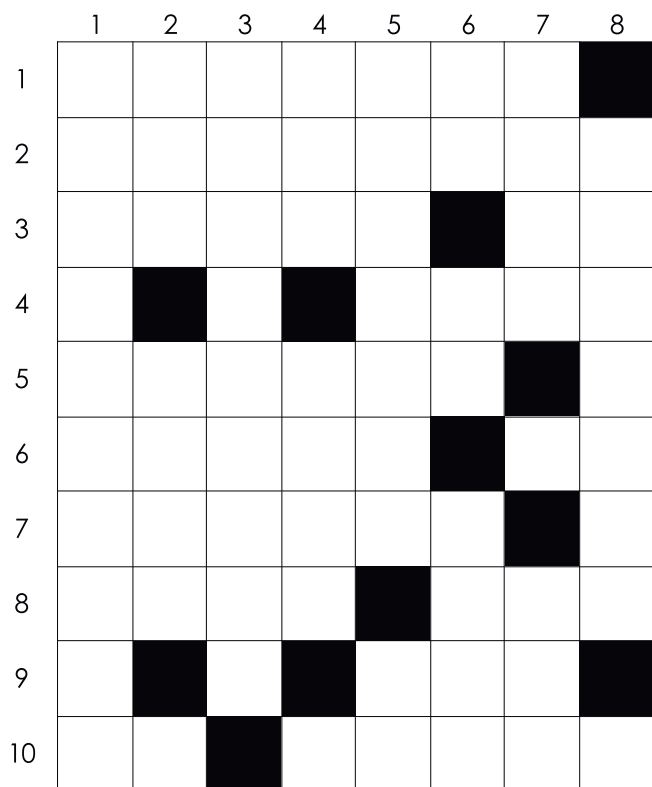
Tous les Touzacois sont là aujourd'hui, fiers de leur
patience, de leur maire, de leurs conseillers municipaux
qui n'ont jamais lâchés prise et, de leurs artisans techni-
ciens qui ont œuvré avec connaissance et discipline
malgré les intempéries pour nous offrir ce moment de
reconnaissance.



Texte Françoise Delalande , illustration Roger Delalande

Mots croisés

Par Anne-Nicole



Horizontalement

1/Saint qui a son roc. 2/Passées au chinois.
3/À toi. Note d'accord 4/Négation. Posséda.
5/Mauvaises. 6/Passas la brosse à reluire.
Métal précieux. 7/Flèches. 8/Déesse égyptienne. Prière. 9/Aperçue. 10/Théâtre japonais. Berger.

Verticalement

1/Attirance 2/Mois de Marie. Anciennes collectivités soviétiques. 3/Apporterait.
4/Souperais. 5/117 pour Hubert Bonisseur de La Bath. Existes. Se dirige. 6/Des pays d'Europe. En matière de. Parfois de puce. 7/Vérifié. Parfois de terre. 8/Planète.

- Vos courriers, vos remarques, vos articles sont à adresser à Ô TOUZAC - Rue de Nèdes 46700 Touzac ou par mél à otouzac@laposte.net
- Mise en page et graphisme : Stéphane Bouet

